

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - RAFIK - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - BURLIER - FONTAINE - GERGAUD - ISSARD - LAFFENÈTRE - MAZÈRE - PÈBRE - QUÉRY - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. GUIBRETEAU à M. ZIAT
M. BANIZETTE. à M. LAFFENÈTRE
Mme EL HARMOUCHI à Mme OLIVIER
Mme DONADIEU à M. PÈBRE
Mme PROUX à M. MAZÈRE
Mme REGRENIL à Mme RAFIK
Mme LAMAURE à M. GERGAUD
M. MATHA à M. ISSARD
M. TIFALLA à M. QUÉRY
Mme DANÈDE à Mme DUMAS

Membres en exercice :	29
Présents :	16
Votants :	26
Date de convocation :	12/12/2023

ABSENTS EXCUSÉS : M. DEVAUTOUR - Mme EL BASRI

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GAUTHERIE

DÉLIBÉRATION 2023-12-01 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative du budget est nécessaire pour augmenter les crédits du chapitre des charges de personnel pour ajuster les crédits relatifs à l'assurance du personnel et les rémunérations des personnels non permanents compte tenu de l'absentéisme imprévu de fin d'année. Cette augmentation est compensée en recettes par les remboursements des arrêts maladie.

En investissement, il convient d'ajuster l'opération « Aménagement de l'hôtel de ville » pour pouvoir acquérir une alarme intrusion. Cette dépense est compensée par une réduction des crédits inscrits et non utilisés sur l'opération « Achats de terrain ».

Article	Désignation	Crédits votés (BP + DM1 + DM2)	Proposition du Maire	Total après DM
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais annexes				
64131	Rémunération	325 900.00	3 600.00	329 500.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	95 000.00	8 400.00	103 400.00
		420 900.00	12 000.00	432 900.00
		420 900.00	12 000.00	432 900.00
RECETTES FONCTIONNEMENT				
Chapitre 013 - atténuations de charges				
6419	Remboursement sur rémunération	65 000.00	12 000.00	77 000.00
		65 000.00	12 000.00	77 000.00
		65 000.00	12 000.00	77 000.00
DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chapitres 20,21 et 23 - opérations d'investissement				
119	Achat terrains	15 000.00	-1 000.00	14 000.00
710	Aménagement hôtel de ville	7 418.41	1 000.00	8 418.41
		22 418.41	0.00	22 418.41
		22 418.41	0.00	22 418.41

La commission Finances - Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 6 décembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative N°3 telle que décrite ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 19 décembre 2023
Monsieur le Maire